

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une dépêche de Vienne annonce que toutes les Diètes de province ont été ouvertes par les maréchaux de Diète.

A la séance d'ouverture de la Diète de Bohême, assistaient 122 députés. Comme cela était prévu, les Tchèques s'étaient abstenus.

A la Diète de Moravie manquaient l'archevêque d'Olmütz, l'évêque de Brunn et les membres du parti fédéraliste.

Quant à la Diète de Galicie, voici les détails que fournit sur sa première séance, un télégramme spécial adressé à la *Correspondance du Nord Est* :

• Lemberg, 22 août, 7 h. du soir.

Après un service religieux dans les deux cathédrales latine et grecque-unie, la Diète a été ouverte.

Le maréchal prince Léon Sapiéha a prononcé une courte allocution.

Le comte Goluchowski, lieutenant de l'empereur, a parlé ensuite dans le sens de la conciliation; il a recommandé la persévérance dans l'espoir d'un meilleur avenir.

Le député Smólka a fait une motion portant que la résolution du 2 mars 1867, en vertu de laquelle les délégués polonais ont siégé au Reichsrath de Vienne, doit être annulée, et que les délégués doivent déposer leurs mandats.

Cette motion est faiblement appuyée. La disposition des esprits dans la Diète est conciliante.

Toutes sommaires qu'elles sont, ces pre-

mières nouvelles font pressentir l'intérêt que vont présenter les débats et les votes des assemblées provinciales. On voit en effet poindre, dès le début, la lutte que se préparent à livrer, sous une forme ou sous une autre, les représentants des prétentions dans lesquelles continuent à se retrancher les diverses nationalités. Pour les Tchèques, la tactique adoptée paraît être l'abstention.

La marche de ces délibérations et les incidents qui pourront en surgir ne sauraient être sans influence sur la situation intérieure de l'Autriche et, par contre-coup, sur son attitude politique en Allemagne. Il y aura donc importance réelle à les suivre, du moins dans leur caractère général.

Un autre incident qui peut prendre des proportions sérieuses, se produit en ce moment en Autriche.

Les évêques autrichiens de Linz et de Brunn s'opposent ouvertement à l'exécution des nouvelles lois confessionnelles. Ils ont refusé la remise aux autorités civiles des actes concernant les mariages. Le ministre les a mis en demeure de s'exécuter dans la quinzaine. On attend avec impatience l'issue du conflit.

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, déclare que le bruit mentionné par plusieurs journaux de la retraite de M. de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, et de son remplacement par le prince de Reuss, n'a jusqu'à présent aucun fondement.

A en croire une correspondance de Lucerne, citée par la *Gazette de France*, une tentative

d'assassinat aurait été sur le point d'être commise contre la reine d'Angleterre.

Voici ce qu'on écrit en date de jeudi :

« Hier 19, à deux heures de l'après-midi, un fenian, venu pour attenter à la vie de la reine Victoria, a été arrêté devant l'hôtel de Suisse (Schweizerhof), par deux gentlemen anglais, qu'on a su plus tard être deux agents secrets de la police britannique. La colonie anglaise a été fort émue de cet incident. On croit que ce fenian n'était pas le seul arrivé à Lucerne, et on dit que la reine en était déjà informée avant de partir pour la Suisse. »

Les journaux de Londres sont unanimes pour révoquer en doute le projet d'attentat contre la reine Victoria, dont a parlé une lettre de Lucerne adressée à la *Gazette de France*. *L'Express* publie, d'ailleurs, la note suivante, qui peut être considérée comme démentant officiellement la nouvelle :

« Nous sommes heureux d'annoncer d'office qu'à midi, aujourd'hui, le Foreign-Office n'avait reçu aucune nouvelle qui eût rapport au prétendu projet d'assassinat dirigé contre la reine à Lucerne, ni à l'arrestation d'aucun individu prévenu de mauvaises intentions contre la reine. Nous avons des raisons de croire que le Home-Office se trouve aussi dans les mêmes conditions de témoignage négatif par rapport à ce broit inquiétant. »

NOUVEAU CABLE TRANSATLANTIQUE.

Voici une entreprise toute nationale qui, sous le nom du *Câble transatlantique*, va rendre la France, sous le rapport des communications télégraphiques, l'égale de l'Angleterre, et

donner au commerce de l'Europe une nouvelle impulsion.

Le gouvernement français vient d'autoriser M. Erlanger, banquier à Paris, et M. J. Reuter, de Londres, à établir un câble sous-marin qui reliera la France à l'Amérique, et dont Brest sera le point de départ, et New-York le point d'arrivée. Il n'est accordé qu'une année aux concessionnaires pour mettre cette ligne en état de fonctionner.

Et comme, d'après le tracé imposé à la Compagnie, le *câble français atlantique* ne doit toucher au territoire d'aucun Etat étranger et qu'il n'aura qu'une seule station, à Saint Pierre de Miquelon (Terre Neuve), colonie française dans le golfe Saint-Laurent, il en résulte qu'il est le chemin le plus court entre l'Europe et l'Amérique. Il sera, de plus, de tous les câbles sous-marins, un des plus considérables; il aura une longueur total en sept mille kilomètres.

Ainsi, il portera de Brest, traversera l'Océan directement jusqu'à Saint-Pierre-Miquelon, petite île française où plus de quatre mille bateaux pêcheurs de morue viennent relâcher et d'où, à partir de l'année prochaine, ils pourront communiquer avec leurs armateurs; de là, le câble traversera le golfe Saint-Laurent, il suivra la côte américaine, longera l'Etat du Maine, le nouveau Brunswick, le New-Hampshire, le Massachusetts et le Connecticut, pour aboutir à New-York. De sorte qu'une dépêche partant de Brest ira tout droit, sans interruption, jusqu'à New-York.

Le câble transatlantique anglais est loin d'offrir les mêmes avantages, comme on peut le voir par l'exposé suivant de la marche que sui-

PEURLETON.

20

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE.

I.

A mesure que les jours se succédaient, le nombre des personnages de ce récit allait diminuant.

Joseph Martel vivait à Rome, entre l'étude assidue et le souvenir mélancolique.

Eugène était devenu un bon élève en son lycée d'Orléans.

Mme de Rompac trônait dans son chef-lieu de province.

Le baron de Gènesy, rangé en apparence, continuait son petit train de vie, quoique très-assidu chez les Morandot. Il s'était pris pour Emma, sinon de l'amour profond et passionné qu'elle méritait d'inspirer, du moins d'un certain intérêt affectueux.

C'était pour le brillant dandy une nouveauté fort appréciable que ce commerce presque quotidien avec un être pur et naïf qui ouvrait des yeux étonnés et ravis à ses moindres paroles et l'admirait de confiance.

L'aplomb qu'il déployait lui tenait lieu de supériorité réelle. Athénaïs voyait d'avance avec orgueil la haute administration ou la diplomatie s'ouvrir pour son genre.

Pour mieux capter sa future belle-mère, le baron avait fait connaître quelques-uns de ses intimes qui avaient daigné accepter le dîner de M. Morandot.

Parfois, cependant, M. de Gènesy essayait d'analyser les circonstances dans lesquelles il s'était engagé. Il lui arrivait de s'interroger sur la nature d'existence qu'il ferait mener à Emma et de se demander si l'entraînement moderne conviendrait à ce jeune cœur.

En un mot, le jeune baron était peut-être plus embarrassé qu'heureux de sa victoire. Il faut être bien digne d'un trésor pour savoir en profiter.

Le prochain mariage de M. de Gènesy et d'Emma n'était un secret pour personne.

Mais qui s'en préoccupait le plus? Les Morandot? Emma? Fortuné? — Non, c'étaient les créanciers de l'ex-viveur. M. de Gènesy attendait avec son insouciance habituelle; mais sa tante, la vicomtesse d'Entreville, voulut devancer cet inévitable lendemain du mariage, en parant à ces difficultés.

La vicomtesse était du reste de ces personnes qui ne demandent qu'à se lancer dans le labyrinthe des affaires embarrassées.

Elle ne perdit donc pas un moment pour se mettre en course, *pro domo sua*.

C'était précisément le jour de réception de Mme Morandot.

Athénaïs achevait à peine sa toilette, quand on annonça Mme d'Entreville.

Celle-ci entra tout de suite en matière.

— Je suis heureuse de vous rencontrer seule, chère madame, ayant à vous faire une importante communication.

— A moi? murmura Athénaïs, troublée par avance.

— Il me faudrait une heure de conversation avec vous. Serait-il possible que vous fassiez fermer votre porte?

— Mais... oui; cependant c'est le jour où je reste chez moi.

— Je vais donc me hâter. Je viens de voir mon neveu. Mais à l'agitation que décelaient ses traits, j'ai deviné une grave préoccupation dont il a dû m'avouer la cause. Mon neveu a des dettes...

— Je m'en doutais.

— Ses créanciers ont eu l'indignité de se coaliser contre lui et de le menacer dans sa liberté.

— Qu'est-ce que les dettes d'un jeune homme? dit Athénaïs. Quinze à vingt mille francs au plus.

— Et donc; ce chiffre serait au-dessous de sa posi-

tion sociale. L'ensemble des sommes exigibles monte à deux cent mille francs.

Mme Morandot faillit tomber à la renverse, tant fut rude la secousse qu'elle reçut de l'énoncé du chiffre.

— Deux cent mille francs!... répéta-t-elle d'une voix tremblante. Comment M. de Gènesy a-t-il pu arriver à devoir tout cela?

— C'est très-simple, en se laissant aller aux exigences de la fashion.

— Deux cent mille francs! redit Mme Morandot avec l'expression de l'angoisse, mais c'est ce que nous comptons donner en dot à notre fille.

— Vraiment! fit la vicomtesse avec un de ces sourires froids qui dominent l'auditeur. Vous comptiez... sans les nécessités qui s'attachent à un nom aristocratique, sans les obligations de l'existence actuelle.

Cette sommation brusque et impérieuse froissa Mme Morandot.

— Permettez, dit-elle; vous m'obligez de me souvenir d'une chose que je voudrais oublier à jamais: c'est que le rang social d'Emma est le seul désavantage qu'elle ait.

— Eh bien! cette dot, pour justifier l'entrée de Mlle Emma dans les rangs de la noblesse, peut-elle être moindre de cinq cent mille francs?

— Que dites-vous, madame! s'écria Athénaïs. On

vent les dépêches qu'il expédie. Ainsi une de ses dépêches partant de Paris doit toujours être transmise par la voie terre à Calais. De là, elle passe par le câble en Angleterre. Après avoir subi un nouvel arrêt à Londres, cette dépêche poursuit sa route de terre; puis elle reprend le câble de la mer d'Irlande, suit la voie terrestre d'Irlande, reprend, après un nouvel arrêt, le câble de Valencia en Irlande, pour atterrir à Trinity Bay. Ici, nouvelle transmission de la dépêche par la voie terrestre qui aboutit à Placentia. De là, nouvelle transmission encore par un câble sous-marin qui va de la côte anglaise-américaine au cap Breton, où la dépêche reprend les lignes terrestres américaines.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

NOUVEAU DÉSASTRE AU MONT-CENIS.

Nous empruntons au *Journal de la Savoie* d'affligeants détails sur un nouveau désastre arrivé sur la route du Mont-Cenis :

Un immense désastre vient encore de frapper la Maurienne.

Par suite de la fonte rapide des neiges et des glaciers des Alpes, activée par un vent brûlant, par suite aussi des ouragants et de la pluie abondante qui ont assailli cette région dans la journée et la nuit de dimanche dernier, la route impériale de France en Italie et le chemin de fer du Mont-Cenis, dans la vallée de l'Arc, ont éprouvé hier matin (lundi), des dégâts qui égalent, s'ils ne dépassent ceux qu'on a eu à déplorer en 1866.

Une dépêche télégraphique de Saint-Jean-de-Maurienne nous annonçait hier (lundi) que le chemin de fer venaient d'être coupé par une crue subite de l'Arc entre cette ville et Saint-Michel, et que les communications se trouvaient ainsi interrompues avec l'Italie. Nous recevons aujourd'hui de nouvelles informations desquelles il résulte que plusieurs ponts ont été emportés, et que la voie ferrée et la route entre Saint-Jean et Saint-Michel ont été coupées sur une longueur de 1,400 mètres.

A deux kilomètres et demi au-dessus de Saint-Michel, il y a une brèche de 200 mètres au moins : l'Arc a transporté son lit sur la route même. Deux kilomètres plus loin, le magnifique pont en pierre de l'Adense a été emporté : il n'en reste plus trace. Ce pont, sur lequel passaient de front la route impériale et le chemin de fer, était terminé depuis quelques mois seulement. Il avait coûté cinq cent mille francs.

Entre le Fresney et Modane, la route est complètement encombrée par les torrents. Au-dessus de Modane, les deux ponts situés sur le torrent qui se jette dans l'Arc sont entièrement détruits. Enfin, à Sollières, la route est emportée sur une étendue de 400 mètres. Tous

les travaux de maçonnerie sur lesquels elle repose sont à refaire.

Par suite de cette catastrophe, le chemin de fer du Mont-Cenis se trouve dans la nécessité de suspendre son service pour un laps de temps qu'on ne peut guère évaluer à moins de deux mois.

L'administration des postes, puissamment secondée par les ingénieurs ou les conducteurs des ponts et chaussées, s'occupe déjà avec une activité qu'on ne saurait trop louer d'ouvrir des chemins provisoires pour le transport international des dépêches. On espère que dans quelques jours les mulets pourront circuler de Saint-Michel à Sollières.

Nous ne connaissons probablement encore qu'une partie des ravages et des pertes qui sont à regretter.

Aucune information n'est arrivée jusqu'ici à Chambéry sur ce qui s'est passé dans la partie supérieure de la vallée entre Saint-Michel et Modane. Le télégraphe a été emporté avec la route et le chemin de fer.

Un témoin oculaire nous dit qu'au-dessus de St-Jean on voyait hier matin les flots impétueux de l'Arc entraîner pêle-mêle des bestiaux, des arbres, des débris de toute sorte, et aussi un grand nombre de traverses du chemin de fer de Fell, qui paraît être complètement détruit sur une grande étendue.

L'ambassadeur de France, M. de Malaret, qui se rendait à Paris en congé et qui était attendu lundi à Chambéry, n'est arrivé que mardi matin. Il a dû faire une partie de la route de Saint-Michel à Saint-Jean, à dos de mulet et à pied par des sentiers détournés dans la montagne.

— On lit dans le *Morning-Herald* du 20 août :

Hier soir, entre onze heures et minuit, on s'aperçut que Northumberland-House, résidence de ville du duc de Northumberland, était en feu. On crut pendant quelques minutes que l'incendie était à Craig Court, parce que le vent du N.-E. poussait la fumée par dessus les maisons de Charing Cross. On s'assura enfin que c'était la belle résidence ducal qui était la proie des flammes. Nous regrettons d'annoncer qu'un tiers de l'hôtel a été consumé.

Le feu s'est déclaré dans la salle de bal, vaste pièce magnifiquement décorée, qui forme l'aile occidentale de l'hôtel sur la façade du jardin. Nous pensons qu'elle ne faisait pas originairement partie du bâtiment historique, mais qu'elle fut ajoutée soixante-dix ou quatre-vingts ans plus tard. Elle était d'une ornementation splendide, avec des sculptures en bois massif richement doré. Sa décoration avait coûté plusieurs mille livres à Hugues, second duc de Northumberland. Ses deux successeurs n'avaient rien ajouté à ces embellissements. On nous dit que des ouvriers avaient été employés pendant la journée à nettoyer les do-

raires, et l'on suppose que le feu doit avoir pris par leur négligence.

Il semble avoir commencé au centre de la pièce, car lorsque les flammes sortirent, la partie correspondante de la toiture fut la première à s'enfoncer et à la fin les flammes ne paraissaient plus qu'aux deux extrémités. Pendant longtemps ont eut fort peu d'eau; mais quand les pompiers en eurent assez, ils ne tardèrent pas à se rendre maîtres des flammes.

Heureusement, les salons, la salle à manger, l'escalier de marbre, la rangée des salles supérieures et les précieuses peintures ont échappé à la destruction. Quelques fresques magnifiques d'après l'antique, qui ornaient les murs de la salle incendiée sont par conséquent perdues.

Il est heureux qu'on se soit aperçu aussi promptement de l'événement, sans cela tout l'édifice aurait pu être brûlé. Au bout d'une heure quelques minutes, on n'eût plus à craindre que le feu se propageât davantage.

La dernière occasion où la salle brûlée avait été ouverte par l'hospitalité ducal, c'est lorsque LL. AA. RR. le prince et la princesse de Galles honorèrent le troisième duc et sa femme la duchesse Eléonore de leur présence à un grand banquet et à une grande fête, il y a environ quatre ans.

— Les chaleurs excessives que nous avons eu à subir auront peut-être un heureux résultat.

On assure qu'elles ont porté un coup mortel aux faux-chignons.

Le poids de cette coiffure factice, pendant les journées accablantes du mois dernier, aurait déterminé des accidents céphalalgiques très-nombreux et très-graves. En outre, on aurait reconnu la difficulté d'entretenir ces postiches dans un état de propreté satisfaisant, par les temps de transpiration et de poussière.

Bref, bon nombre de dames seraient dégoûtées d'une mode à la fois incommode et malsaine, si bien que le faux chignon serait à la veille de voir son règne finir.

— Espérons que cette bonne nouvelle se réalisera.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une cérémonie, qui laissera pendant de bien longues années un doux souvenir dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins, réunissait dimanche dernier, dans l'église St-Pierre de notre ville, une foule nombreuse et recueillie.

Monsieur l'Evêque était venu présider à l'installation de M. l'abbé Grolleau, nommé à la cure de Saint-Pierre. Sa présence en cette circonstance était tout à la fois un honneur pour notre cité, un gage de sa sollicitude épis-

copale pour la paroisse et un témoignage affectueux pour le nouveau titulaire.

La population avait répondu à cette bienveillance et les autorités de Saumur n'étaient point restées en dehors de ce mouvement général. En face du trône de M^r Angebault, avaient pris place, dans le chœur, M. le général Crespin, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, M. Louvet, maire de Saumur et ses deux adjoints, MM. les présidents du tribunal de première instance et du tribunal de commerce, M. Charriol de Ruillé, chef du parquet, et M. Godfroy, capitaine de gendarmerie. Tout le clergé de Saumur entourait le saint prélat qui était accompagné de ses secrétaires, de M. Bompois, grand-vicaire, et de plusieurs chanoines de la cathédrale d'Angers.

L'église était devenue trop étroite; la foule se pressait de tous côtés pour voir et entendre une première fois celui qui avait été jugé digne de remplacer le vénéré abbé Fourmy.

Déjà la réputation de M. Grolleau l'avait devancé dans nos murs; ses vertus et son intelligence étaient connues, aussi a-t-il trouvé un accueil empressé et cordial, et un auditoire des plus sympathiques.

Après la cérémonie liturgique pour l'installation canonique de M. le curé, après la visite dans toutes les parties de l'église, M^r l'Evêque est monté en chaire et s'est adressé aux habitants de cette ville et de la paroisse Saint-Pierre en particulier.

« Vous connaissez, a-t-il dit, l'intérêt que je porte à votre cité; vos joies sont mes joies, vos douleurs sont mes douleurs. Oh j'ai bien pris part à celles que vous avez éprouvées lorsque M. Fourmy a été frappé par la maladie. Je l'aimais, je l'estimais ce saint prêtre, j'étais heureux de venir me reposer sous son toit. Quelle aimable hospitalité! c'était bien le prêtre, le curé plein d'activité, d'ardeur pour le travail et pour toutes les obligations de son ministère; pauvre lui-même, quelle charité l'animait pour les pauvres! que d'œuvres n'a-t-il pas soutenues, encouragées! *pertransiit benefaciendo*. Cette vie si bien remplie devait être couronnée d'une nouvelle épreuve; il a été accablé au milieu de nous tous. Revenu à lui, il a généreusement compris que, quand ses mains ne pouvaient plus tenir les rênes il devait les céder à d'autres, et il s'est retiré dans la retraite.

« Vous lui avez donné les dernières et touchantes preuves de votre amour, je vous en remercie; votre affection le suivra dans sa solitude, et moi-même j'irai l'entretenir de ses paroissiens qu'il n'oublie point.

Après avoir payé ce tribut à de trop justes regrets, M^r l'Evêque a parlé du soin qu'il avait apporté à choisir un pasteur pour cette paroisse, et, s'adressant à celui qui a réuni tous les suffrages dans son conseil, il lui a recommandé Saumur, ses habitants, chacune des autorités présentes dans le sanctuaire; il lui a

demande de ces dots à des princes, à des sénateurs.

— Ou à des capitalistes.

— Ah! madame, comment donner des titres aussi pompeux à un homme qui a créé sa modeste fortune par la constance et la prudence de ses opérations.

— Que voulez-vous? répliqua la vicomtesse. Peut-être le bonheur de votre enfant est-il attaché à ce mariage, et auez-vous à regretter d'avoir reculé devant un léger sacrifice.

Plusieurs sentiments se combattaient dans le cœur d'Athénaïs. Elle n'était pas tellement aveuglée par la tendresse maternelle, tellement dominée par le ton impérieux de Mme d'Entreville, qu'elle ne discernât le calcul fait à son détriment.

— Madame, dit-elle posément, M. de Gènesy vous a-t-il autorisée à m'apporter ce que je pourrais appeler un ultimatum?

— Le mot excède votre idée. Mon neveu est incapable de poser des conditions léonines. Je n'ai fait que vous révéler les fâcheuses nécessités de position qui obligent dès aujourd'hui à moins s'abandonner aux affections de son âme et à soigner davantage ses intérêts. Ne voyez dans tout ceci qu'une communication officieuse. Je vous laisse avec l'espoir que les difficultés qui existent pourront être aplanies.

Ces derniers mots furent l'adieu de la femme d'affai-

res qui venait de plonger un poignard dans le cœur d'Athénaïs.

Tout le reste de la journée, les désœuvrés et ardéliens se succédèrent dans le salon de Mme Morandot avec leurs litanies de bavardages creux. Et quel supplice était celui de la pauvre femme, obligée d'écouter — au moins en apparence, — de répondre, de sourire, en un mot de paraître toute à tous.

Et ce lui fut un autre sujet d'affliction quand elle revint son Emma qui avait passé une journée charmante avec des jeunes filles de son âge, et qui revenait expansive, ayant sans doute la vague espérance d'une visite du baron pendant la soirée.

Faudrait-il la détromper, lui dire aussi que, malgré ses charmes incomparables, elle avait été recherchée surtout pour l'argent de ses parents adoptifs?

« Non, non, pensa Mme Morandot, je ne lui causerai point de peine. Il suffira que je parle à mon mari. Si nos projets doivent être rompus, il sera bien temps de faire connaître à Emma la dure vérité. »

II.

Ce soir-là fut moins paisible pour M. Morandot. Sa femme ne l'avertit que très-tard de ce qui était arrivé. Mais il avait vu un certain trouble sur les traits d'Athénaïs qui attribua son état moral à une violente mi-

graine.

Emma se retirait régulièrement à dix heures. Athénaïs fut libre alors de tout raconter. Elle s'attendait à un éclat de la part de M. Morandot. Grand fut donc son étonnement devant le calme, au moins apparent, qui accueillait ses paroles.

— Comment, s'écria-t-elle, vous n'êtes pas ému de ces prétentions exorbitantes?

— Ma chère, répondit le spéculateur, vous avez voulu jouer le rôle de mère... Eh bien! il faut le jouer jusqu'au bout. Si le bonheur de votre fille est attaché à son union avec M. de Gènesy, nous devons, par tous les moyens possibles, réaliser ce mariage.

— Sauf à nous ruiner sans profit réel pour Emma.

— Oh! nous ruiner! se récria l'homme de Bourse; nous n'en sommes pas là, Dieu merci.

— Réfléchissez-y donc, mon ami; cinq cent mille francs de dot, c'est énorme. Quand je pense que nous ne nous sommes jamais donné une voiture.

— Emma en aura une. Nous élevons ainsi nos enfants, nous sevrant à leur bénéfice de ce qui nous serait agréable. C'est le siècle. Nous faisons des fétiches de ces petites créatures. Nous avons tort, je le sais; mais les mœurs du temps nous dominent.

Athénaïs laissa son mari complètement résolu. Celui-ci prit sur lui d'écrire au baron en acceptant les dures

conditions de la vicomtesse. Mais la nuit fut longue pour cet imprudent qui venait de s'engager.

Lié par l'espèce de pacte qu'il avait signé, M. Morandot était sérieusement obligé de doubler en peu de temps sa fortune acquise et de devenir en réalité le capitaliste qu'on était habitué à voir en lui.

Son petit jeu ordinaire lui donnait des résultats presque certains, mais lents. Aborder les grandes affaires, c'était scabreux. Et cependant quel autre parti à prendre pour tirer à vue sur les fonds publics?

Soudain il eut une sorte d'illumination dans l'ombre qui voilait l'intérieur de sa chambre à coucher.

Il s'écria en se dressant sur son séant :

— Dès demain je me mets à la hausse!...

Et après cet *Eureka*, il laissa retomber sa tête sur l'oreiller et s'endormit profondément, comme un voyageur fatigué qui aurait enfin trouvé, au sortir des sables brûlants du désert, l'oasis verte, pleine de fraîcheur et de chants d'oiseaux, telle que savent la peindre Fromentin, Ziem et Tournemine.

Il rêva deux millions de gain et un carrosse à quatre chevaux blancs, conduisant Emma à la mairie.

Glorieux et tranquille, le baron de Gènesy s'était remis à fréquenter plus que jamais la maison Morandot.

Après les scènes d'agitation que nous avons rappor-

rappelé les œuvres que la foi fait fleurir et qui sont nombreuses dans cette cité. Dans cette recommandation du père à son représentant, rien n'a été omis : ni les petits ni les grands, ni les faibles ni les forts, ni les enfants ni les vieillards.

« Voici, a dit en terminant Mgr, voici ceux que je vous confie, mon cher curé; et à vous, mes frères, à votre affection je confie votre nouveau pasteur; entourez-le d'estime, de respect, de docilité et de reconnaissance. »

M. le curé Grolleau est monté immédiatement en chaire, et s'est épanché une première fois dans cet auditoire tout nouveau pour lui. Avec un abandon qui a affermi les sympathies déjà acquises, il a dit à combien de sentiments divers et opposés il avait été en proie, lorsqu'il avait été désigné pour venir à Saumur; il a expliqué, par l'exposé de sa vie, quels liens nombreux le rattachaient à Angers, quelles craintes, quelles appréhensions il avait pour le poste important qui lui était confié. Mais l'obéissance étant la première vertu sacerdotale, il s'inclina devant l'ordre qu'il avait reçu. Il trouva aussitôt de grandes consolations : un modèle à suivre dans son digne prédécesseur, et un amour sincère, que la religion seule explique, pour cette population qui lui était confiée, et à laquelle il promet toute sa bonne volonté, tout son dévouement, et à laquelle il donne son cœur en entier.

Nous ne suivrons pas M. Grolleau, nous craignons d'être trop incomplet et d'omettre quelques-unes des considérations qu'il a développées avec un véritable talent, et qui ont vivement impressionné l'assistance.

Après la grand'messe, M. Grolleau a réuni dans un dîner, tout le clergé de la ville et les autorités civiles et militaires. A la fin du repas, M. Louvet a pris la parole. Se faisant l'interprète de nos concitoyens et de tous les convives de M. Grolleau, il a donné au vénérable abbé Fourmy un souvenir affectueux et un nouveau témoignage de reconnaissance pour son dévouement et d'admiration pour son zèle apostolique. Puis le Maire de Saumur a remercié Mgr Angebault, de l'intérêt qu'il porte à cette ville, et de la nouvelle preuve qu'il vient d'en donner par le choix de M. Grolleau, son secrétaire, dont il se sépare en notre faveur. A celui-ci, M. Louvet a souhaité la bienvenue, l'a assuré de tout son concours et de sa bonne volonté, et, en s'adressant à Mgr et à M. Grolleau, il a terminé par cette citation : *Benedictus qui venit in nomine domini.*

M. l'abbé Bretaudeau vient d'être nommé vicaire à St-Pierre, en remplacement de M. l'abbé Gabory, nommé curé de Montsoreau.

Les plus distingués parmi les lauréats de l'école des Frères sont les élèves :

Picard Jules, Bourdon Charles, Renard Gaston, Fontaine Amand, Besnard Eugène,

tées précédemment, Athénais avait recommencé à s'abandonner à l'imprévoyance de sa nature romanesque. L'avenir semblait n'avoir pour elle ni secrets ni résistances; elle l'arrangeait à sa manière, ainsi qu'on dispose une gerbe de fleurs dans un vase de porcelaine. Déjà elle réglait l'intérieur de « ses enfants », leurs occupations, leurs plaisirs, les voyages, les séjours aux bains de mer. C'était combiné, minutieusement, avec toute la méthode de la tendresse.

Mais les affaires nouvelles de M. Morandot avaient été mal engagées, et elles périssaient par la grande raison que toutes les valeurs s'étaient mises à baisser d'une façon désordonnée, le lendemain même du jour où le spéculateur s'était placé à la hausse.

Le souci rongeur commençait à creuser des plis sur le front de ce pauvre homme; ses cheveux, respectés jusque-là par le temps, prenaient des teintes grises. Sa taille se voûtait. Cependant, M. Morandot faisait d'héroïques efforts pour dominer son chagrin, soutenu qu'il était encore par l'espérance de voir s'améliorer sa position.

Or, les fonds continuaient de baisser comme le reflux avec un retrait irrésistible, et ils faisaient d'autant décroître les ressources de l'infortuné spéculateur.

Forcé de subir les plans de bonheur dans lesquels se berçait Athénais : frémissant quand il entendait Emma

Boret Jules, Méchin Henri, Drouet Constant, Marliac Auguste, Houtman Jules, David Paul, Raybaud Eugène, Davy Amand, Vielle Ernest, Bidier Auguste, Cormier Marcellin, Delaunay Edmond.

UN NOUVEL ASSASSINAT A POITIERS.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* : « Ce matin jeudi, avant six heures, la ville de Poitiers était sous le coup d'une sorte de consternation. On s'interrogeait à chaque porte sur les circonstances du double crime d'assassinat commis pendant la nuit dans l'un des faubourgs. Voici les faits que nous avons recueillis :

Entre onze heures et minuit des cris désespérés d'appel au secours réveillèrent un jardinier nommé Bonnin, qui est débitant de vin aux Quatre-Cypres, et le sieur Tassin, sergent de ville, son voisin. Ils escaladèrent le mur du jardin d'où partaient les cris, et trouvèrent dans un état affreux le nommé Gas, autre débitant de boissons, qui leur dit qu'il avait été assassiné lui et sa femme par un sieur X..., habitant du faubourg de la Cueilie. Ces deux hommes relevèrent le malheureux Gas et s'empressèrent d'aller chercher un médecin, le docteur Moreau, et de prévenir la justice qui se rendit en toute hâte sur les lieux.

Après avoir reçu les dépositions de Gas, qui avait la plénitude de sa connaissance quoiqu'il ait été frappé de plusieurs coups de poignard et qu'il soit dans un état qui inspire les plus grandes inquiétudes, la justice a donné l'ordre d'arrêter l'homme désigné comme étant l'assassin. La gendarmerie et la police se sont rendues à son domicile, à la Cueilie, pendant la nuit : la maison a été cernée, on a fait ouvrir, et l'homme désigné a été trouvé couché chez lui. On l'a emmené sans résistance, et ce matin vers six heures, M. le juge d'instruction le mettait sur les lieux en présence de la victime. Gas est étendu sur un matelas. L'inculpé est très grand. M. le juge d'instruction lui ordonne de s'agenouiller près du moribond qui déclare reconnaître le nommé X... et dit que c'est lui qui est son meurtrier et celui de sa femme. X... proteste contre cette accusation.

Tout le personnel de la justice accompagne M. le juge d'instruction qui poursuit son œuvre avec les précautions minutieuses nécessaires pour arriver par la constatation des moindres circonstances du crime à la manifestation de la vérité. M. le substitut Richard, faisant fonctions de procureur impérial, le capitaine de gendarmerie et des gendarmes, le commissaire de police avec ses agents, suivent l'information et y prêtent leur concours.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que l'infortuné Gas vient de rendre le dernier soupir. A dix heures et demie,

dire au baron avec sa naïveté coutumière : « Nous ferons ceci, nous ferons cela. » M. Morandot était parfois tenté de s'arracher les cheveux. Mais il devait se modérer, il devait garder le secret sur les tortures qu'il ressentait au sortir de la Bourse, il devait s'associer en apparence aux rêves séduisants dont on l'enveloppait comme d'une gaze lumineuse.

Les fonds baissaient toujours : lutter n'était plus possible. M. Morandot avait cessé de connaître le sommeil.

Le moment était venu où M. Verdelet, son agent de change, allait entrer en scène.

M. Verdelet, après lui avoir accordé tous les délais compatibles avec les exigences des affaires, dut enfin l'exécuter.

Un matin, M. Morandot reçut la balance de son compte. Il en résultait que, tout payé, il lui restait pour suprême ressource une somme de quarante mille francs !...

A cette nouvelle, il tomba dans une prostration apoplectique sans que personne lui apportât le moindre secours; car, depuis que ses affaires avaient pris un tour si fâcheux, défense formelle était faite par M. Morandot de le déranger dans son cabinet.

(La suite au prochain numéro.)

l'accusé a été écroué à la maison d'arrêt : une foule énorme escortait la voiture qui l'y a conduit. »

Le *Courrier de la Vienne* revient, dans son numéro suivant, sur l'assassinat des époux Gas. C'est un nommé Babin, Auguste, propriétaire à la Cueilie-Mirebalaise, commune de Poitiers, qui a été accusé par Gas, lui-même, d'avoir commis ce double meurtre.

On dit que le domestique de Babin a reconnu la cravate de soie rouge pour appartenir à son maître.

Le maréchal-des-logis-chef, nommé Robard, ayant eu l'idée de présenter le pistolet et le poignard aux armuriers et marchands d'armes de la ville, il en est résulté un nouveau témoignage accusateur.

Le revolver avait été acheté la veille par Babin; l'armurier Sauvage a déclaré reconnaître l'arme et l'acheteur. Le commis du Bazar des Augustins a également reconnu le poignard et Babin, à qui il l'avait vendu 8 fr.

L'autopsie des deux cadavres a été faite par MM. les docteurs Moreau et Chedeveigne. Il a été constaté que la femme Gas avait reçu deux coups de poignard dans le dos et un coup de feu qui avait mutilé le poignet, mais que la mort a été produite par l'asphyxie; elle a été jetée vivante dans le puits.

Le cadavre de Gas portait la trace de cinq coups de revolver et de plusieurs coups de poignard. Une balle s'était aplatie sur l'os temporal gauche.

L'assemblée de la Saint-Louis à Varennes-sous-Montsoreau aura lieu cette année le dimanche 30 août et la foire le mercredi 2 septembre.

Aucun droit de place ne sera perçu.

EXPÉDITION FRANÇAISE AU PÔLE NORD, Sous le commandement de M. Gustave Lambert.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

La souscription est ouverte à Saumur dans les bureaux de la Sous-Préfecture, de la Mairie, de l'*Echo Saumurois* et du *Courrier de Saumur*.

Les noms des souscripteurs seront insérés dans les journaux de la localité et au *Moniteur universel*.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 21 août. — Hier, M. de Bismark a fait à Varzin une chute de cheval. Il ne s'est fait aucune blessure; mais cette chute a ravivé les douleurs dont il souffrait et qui s'étaient calmées depuis quelque temps.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN.

Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M^{me} TESSEIRE. — MM VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par EVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le sommaire du texte et des gravures contenus dans le numéro 1330 de l'*Illustration* (22 août 1868) :

TEXTE : Revue politique de la semaine. — La fête du 15 août. — *Courrier de Paris* en voyage. — Le tir fédéral allemand. — Incendie de la rue Saint-Antoine. — Fontaine aux violettes, nouvelle (suite). — Les théâtres. — La villa Wallis, à Lucerne, résidence de S. M. la reine d'Angleterre. — Revue littéraire. — Gazette du Palais. — M. Boucher de Perthes. — L'usine d'Indret (suite). — Le nouveau chemin de fer du Raincy à Montfermeil. — L'emprunt de 429 millions. — Exposition maritime internationale du Havre.

GRAVURES : La fête du 15 août : illumination

de l'église Saint-Augustin. — Le tir fédéral allemand (2 gravures). Épisode de l'incendie de la rue Saint-Antoine. — La villa Wallis (5 gravures). — Usine d'Indret : l'atelier de montage. — Le nouveau chemin de fer du Raincy à Montfermeil. — Exposition maritime internationale du Havre : Vue prise dans le jardin; les salons de dégustation de la brasserie Gruber. — Echecs. — Rébus.

Malgré les rivalités que lui a suscitées son succès, l'*Illustration*, le plus ancien des journaux illustrés et la seule feuille politique de ce genre, n'a pas vu baisser son tirage depuis cinq années. Ce fait témoigne d'un concours d'efforts soutenus et d'une direction artistique dont un récent décret a consacré la supériorité en nommant M. AUGUSTE MARC, directeur de l'*Illustration*, membre de la Légion d'honneur.

AVIS IMPORTANT.

L'administration de la maison de santé du Pont Fouchard près Saumur (Maine-et-Loire) a l'honneur d'informer le public que M. Niverlet n'est plus le médecin de l'établissement.

Cet officier de santé est remplacé par un docteur en médecine de la faculté de Paris.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 10 août 1868.

NAISSANCES. — Sexe Masculin 7.
Sexe Féminin 4.

Total 11.

MARIAGES. — 3, Casimir Louis Lenne, journalier, et Perrine Fresneau, lingère, tous deux de Saumur; — 10, Pierre Laigle, menuisier, et Constance Delarue, couturière, tous deux de Saumur; — Edouard-Pierre Amyot, bijoutier, et Marie-Joséphine Hiquet, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Louis-Hippolyte Enault, 3 ans 1/2, rue du Portail-Louis; — 6, Pauline Ruisseau, domestique, 22 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Anne-Sophie Boulanger, chapeletière, 21 ans, butte des Moulins; — Julie Bouet, lingère, 64 ans, rue du Petit-Maure; — Pierre Richard, banquier, 70 ans, décédé à Nantes le 21 juillet; — 7, Anne-Marthe Poisson, propriétaire, 51 ans, épouse d'Etienne Poisson, rue Beaurepaire; — Berthe-Florentine Moreau, 5 ans, place du Marché-Noir; — 8, Arsène Delhumeau, lingère, 22 ans, épouse de Charles-Adolphe Bourgaudry, rue Beaurepaire; — Pierre-Jean-Baptiste Delanoue, 8 ans, rue de l'Echelle; — Marie-Françoise Ferrand, propriétaire, 83 ans, veuve de Jacques-Antoine Jean Sartoris, quai de Limoges; — 9, Jacques Lehnerr, revendeur, 62 ans, carrefour Dacier.

Marché de Saumur du 23 août.

Froment (l'h. 77 k.)	22 74	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	21 85	(hors barrière)	43 45
Seigle nouveau.	14	Paille de litière, id.	—
Orge	14	Foin	85 05
Avoine (entrée)	12 50	Lucerne (les 750 k.)	93 60
Fèves	15	Graine de lin (70 k.)	30
Pois blancs	48	— de trèfle (°/k)	—
— rouges	40	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil)	175	— de colza 65 k	22
Huile de noix 50 k.	60	— de chenevis	23
— de chenevis	38	Amandes cassées	—
— de lin	36	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.	1 ^{re} id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.	1 ^{re} qualité	» à »
Varrains, 1867.	2 ^e id.	60 à 70
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.	1 ^{re} id.	60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON CENTRALE
De Force et de Correction
DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION

De l'Entreprise générale des Services économiques et des Travaux industriels.

Le public est prévenu que le **jeudi 10 septembre 1868**, à une heure après midi, il sera procédé, à Angers, dans la salle des adjudications de la Préfecture, par le Préfet, en présence du Directeur de la maison centrale, à l'adjudication de l'entreprise générale des services économiques et des travaux des détenus de cet établissement, pendant 6 ou 9 années qui commenceront à courir du 1^{er} octobre 1868.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, écrites sur papier timbré; elles seront libellées suivant le modèle rapporté au bas de la présente affiche.

Les concurrents devront justifier de leur moralité et de leur solvabilité par un certificat dûment légalisé du maire de leur commune.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il ne justifie du dépôt préalable d'une somme de 3.000 francs à la caisse des dépôts et consignations ou entre les mains du Trésorier-Payeur général de Maine-et-Loire. Cette somme sera remboursée aussitôt après l'adjudication aux personnes dont les offres n'auront pas été admises; elle ne sera rendue à l'adjudicataire qu'après la réalisation de son cautionnement.

Aucune autre pièce ou valeur ne peut remplacer cette justification.

L'enveloppe cachetée, renfermant la soumission et portant le nom du soumissionnaire, sera placée, avec les certificats sus-mentionnés, dans une seconde enveloppe également cachetée.

Les paquets reçus par le Préfet seront déposés sur le bureau et numérotés dans l'ordre de leur présentation.

A l'heure indiquée ci-dessus ou immédiatement après leur numérotage, aura lieu l'ouverture des paquets. Le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet; après quoi, les concurrents se retireront de la salle des adjudications, et le Préfet, ayant consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés. Aussitôt après, la séance étant redevenue publique, il sera donné connaissance de ladite liste. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura demandé le prix de journée le moins élevé sera déclaré adjudicataire. Les soumissions des concurrents non agréés ne seront point ouvertes.

Dans le cas où plusieurs soumissionnaires auraient demandé le même prix, et où ce prix serait le plus bas de ceux demandés dans les soumissions, il sera procédé, séance tenante, à une réadjudication, soit sur de nouvelles soumissions, soit à l'extinction des feux et entre ces soumissionnaires seulement.

Le montant du cautionnement est fixé par le cahier des charges à 50.000 francs; il devra être réalisé, en espèces ou en rentes sur l'Etat, dans le mois qui suivra la notification de l'approbation de l'adjudication.

L'adjudicataire sera tenu de payer comptant les frais d'affiches, de publication, de timbre, d'expédition du cahier des charges et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que ceux d'enregistrement, au droit fixe de 2 fr. 40 c., conformément à la loi du 6 juin 1857.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

RÉSUMÉ DU PRODUIT DU TRAVAIL

Du 1^{er} août 1867 au 31 juillet 1868.

INDUSTRIES.	MOYENNE DES DÉTENUIS du 1 ^{er} août 1867 au 31 juillet 1868.	PRODUIT DU TRAVAIL		PORTION revenant à gratifications, l'entrepreneur	NOMBRE D'OUVRIERS ET D'APPRENTIS au 31 juillet 1868.
		DU TRAVAIL sans	à		
Service général	207	40.098 18	23.698 54	189	Ouvriers et apprentis. 1138
Tissages. { N° 1	81	15.622 33	9.688 73	69	
{ N° 2	26	5.702 72	2.255 32	26	
{ N° 3	35	4.699 57	2.925 52	38	
Taillieurs	85	17.593 24	10.999 84	78	
Cordonniers	88	18.171 86	11.005 40	72	
Cloués	106	17.550 45	10.149 63	3	
Vanniers	63	12.273 79	6.076 79	56	
Ebénistes	49	12.312 66	7.445 40	46	
Mécaniciens	13	3.557 . .	1.922 70	16	
Mécaniciens	60	19.978 58	11.357 57	66	
Sabotiers	17	3.770 33	2.270 58	13	
Boutonniers	110	21.863 08	12.447 47	131	
Eplucheurs	88	4.875 99	3.057 74	134	
Semelliers	10	1.735 33	1.174 25	7	
Chaussonniers	108	11.444 77	7.415 46	88	
Souffletiers	18	4.835 42	2.853 30	21	
Sangles	21	3.657 96	2.006 22	22	
Passementiers (I)	66	11.679 57	6.635 04	46	
Passementiers (II)	10	3.045 84	1.628 23	5	
Bijoutiers	20	4.697 . .	2.606 17	12	
A l'infirmerie	»	»	»	35	
En cellule	»	»	»	45	
Vieillards	»	»	»	36	
Au repos	»	»	»	18	
Au chômage	»	»	»	59	
TOTAUX	256.965 47	140.496 90	1529	191	TOTAL de la population. . 1529

Le nombre de journées de détention ayant été de 492.329, la moyenne par journée ressort, pour le produit du travail, à 0 f. 481
Et pour la part concédée à l'Entrepreneur. 0 285

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur, division des Prisons et Etablissements pénitentiaires (2^e bureau), rue de Varennes, n° 78 bis, à la Préfecture de Maine-et-Loire (3^e division), et à la Maison centrale de Fontevault.

Angers, le 10 août 1868.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

E. PORIQUET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms, qualité et domicile), après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels de la Maison centrale de Fontevault, m'engage à me charger de cette entreprise, moyennant le prix de (mettre la somme en toutes lettres, la répéter en chiffres par journée de détention).

A (374)

le

1868.

(Signature.)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange.

A PLACER

A Rente Viagère,

Sur deux têtes :

- 1^o 10.000 francs;
- 2^o 6.000 francs.

S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire. (375)

NEUF MILLE FRANCS

A PLACER A RENTE VIAGÈRE,

Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur. (376)

A VENDRE

UNE MAISON,

En très-bon état,

Située route de Varrains, Actuellement occupée par M^{me} ORTHLIEB.

Avec beau jardin bien arbruté, d'une contenance de 20 ares environ, et un clos y attenant en bon rapport donnant sur le chemin Vert.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} ORTHLIEB, et, pour traiter, à M^r NEVEU, notaire à Angers. (344)

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'AVOÜÉ

Près le tribunal civil de première instance des Sables-d'Olonne.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAPOT, titulaire. (337)

A VENDRE

Pour cause de départ,

TROIS BEAUX CHEVAUX ANGLAIS,

Propres à la selle et à la voiture;

UN PHAÉTON,

Et des harnais simples et doubles.

S'adresser à M. le commandant DELORME. (363)

AVIS

La chasse est formellement interdite sur la TERRE DU PRÉ, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite

de M. DE LESPAGNEUL.

ON DEMANDE à emprunter **15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 22 AOUT.			BOURSE DU 21 AOUT.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862	70 50	» 10	» »	70 95	» 45	» »
4 1/2 pour cent 1852	103	» »	» 50	103	» 1	» »
Obligations du Trésor	477 50	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France	3130	» »	» »	3150	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1450	10	» »	1450	» »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	635	5	» »	625	» »	» »
Crédit industriel	630	5	» »	650	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	285	3 75	» »	287 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris	692 50	» »	2 50	700	7 50	» »
Orléans (estampillé)	898 75	2 50	» »	910	11 25	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1166 25	» »	6 25	1178 75	12 50	» »
Est	565	3 75	» »	565	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	952 50	2 50	» »	962 50	10	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	576 25	» »	1 25	580	3 75	» »
Ouest	580	» »	» »	580	» »	» »
C ^r Parisienne du Gaz	1515	5	» »	1515	» »	» »
Canal de Suez	400	2 50	» »	398 75	5	1 25
Transatlantiques	360	» »	» »	362 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0	52 55	1 45	» »	52 90	35	» »
Autrichiens	536 25	1 25	5	542 50	6 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards	406 25	3 75	» »	410	3 75	» »
Victor-Emmanuel	41 50	50	» »	» »	» »	» »
Romains	40	» »	» »	40	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	292 50	1 25	» »	292 50	» »	» »
Saragosse	66 50	» »	» »	67	» 50	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	51	» »	» »	53	2	» »
Compagnie immobilière	108	1 75	» »	110	2	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	335	» »	» »	335	» »	» »
Orléans	321 50	» »	» »	323 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	» »	» »	» »	331	» »	» »
Ouest	320 25	» »	» »	320	» »	» »
Midi	319 50	» »	» »	319 50	» »	» »
Est	323	» »	» »	325 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.